



COMMISSION SPORTIVE

Réunion :	Restreinte du 26/02/2024
A :	9h30
Fin :	11H15
Présidence :	M . LHUILIER Jacques
Présents :	Mrs DABIN Jean François, VALEUR Jacques

La Commission Sportive s'est réunie pour faire un bilan des matchs non joués du week-end des 24 et 25 Février 2024.

Le maximum de modifications a été effectuées (voir tableau modifications matchs seniors du 26.02.2024

V - COURRIER

- . **AS Niherne** : engagement Coupe Barès, accepté
- . **EGC Touvent Cx** : engagement Coupe Barès, accepté
- . **ES Etrechet** : Engagement Coupe Barès, accepté

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président
J. LHUILIER